



WWW.SDEC-ENERGIE.FR

LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE DANS LE CALVADOS

Dialogue

ÉNERGIES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

N°83
Avril
2022



TRANSITION

FOURNITURE D'ÉNERGIES

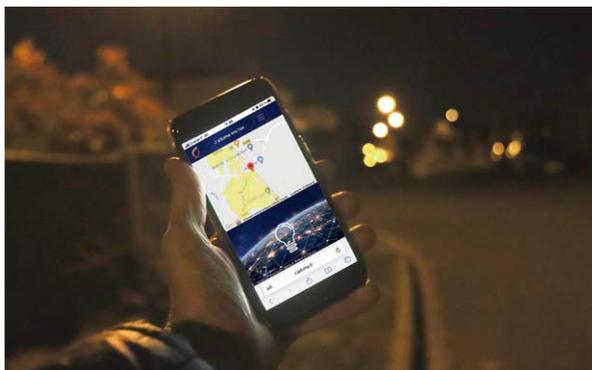
Agir face à l'augmentation des tarifs

PAGES 2 et 3



ENJEUX PAGES 4 et 5

BUDGET PRÉVISIONNEL 2022
RÉALISTE, AMBITIEUX
ET SOLIDAIRE



SUR LE TERRAIN PAGE 6

INNOVATION
ÉPRON TESTE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
À LA DEMANDE

EN MISSION PAGE 8

« ACCOMPAGNER
LES COLLECTIVITÉS
DANS LEURS TRAVAUX DE
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE »

PAROLE À... PAGE 8

NATHAN DE LARA
AU SUJET DU PLAN
« FRANCE RELANCE »



ÉDITORIAL

SOYEZ ENTREPRENANTS, NOUS LE SERONS AVEC VOUS !

Le vote du budget est toujours pour nos collectivités un acte important. Au-delà des chiffres, il marque une volonté.

Celle du SDEC ÉNERGIE est résolument tournée vers l'accompagnement des communes et communautés de communes à mettre en œuvre la transition énergétique.

Les cours des énergies électrique et gazière s'affolent.

Pas besoin d'être devin pour considérer que nous sommes sur une tendance longue.

La meilleure et la première des réponses est de réduire nos consommations. C'est bon pour la planète et bon pour nos finances publiques.

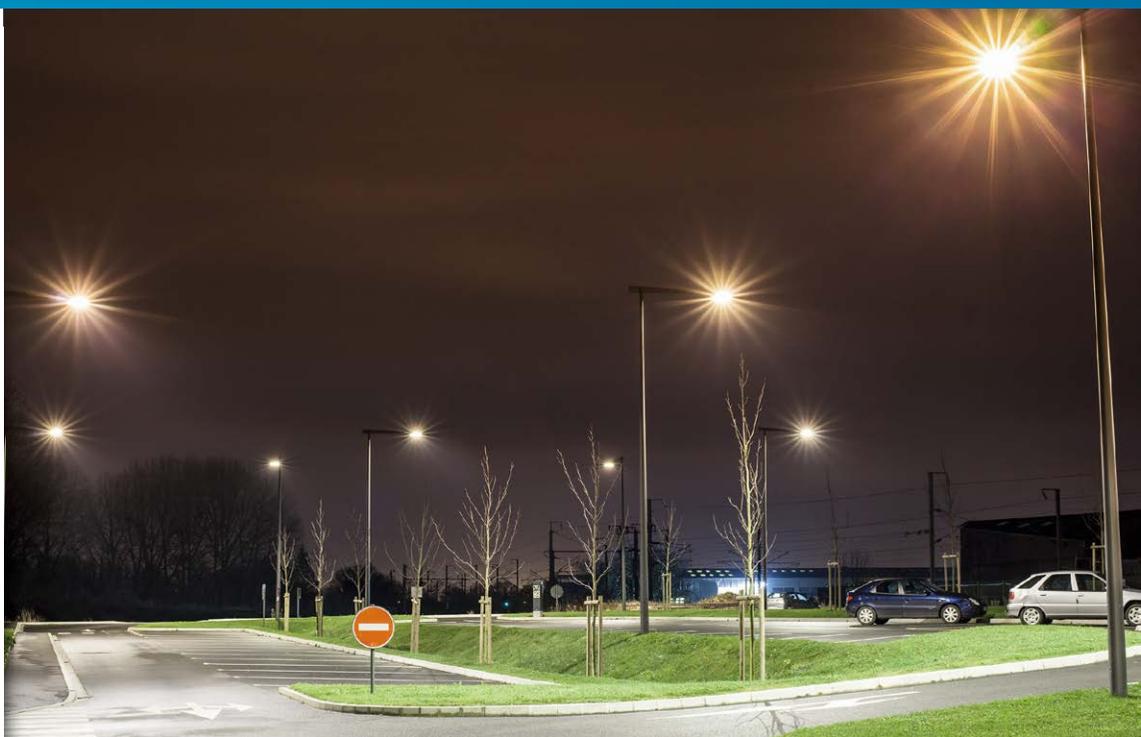
Notre budget 2022 est donc orienté vers cette direction.

Je vous laisse le découvrir en pages intérieures.

Le budget est issu du travail collaboratif de vos élus qui vous représentent au sein du comité syndical et du bureau syndical, et des équipes du syndicat.

Soyez entrepreneurs, nous le serons avec vous !

Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente du SDEC ÉNERGIE



Pour faire des économies, certaines collectivités décident de couper l'éclairage public la nuit.

FOURNITURE D'ÉNERGIES

Agir face à l'augmentation des tarifs

Comme de nombreux acteurs, les collectivités doivent faire face à la brutale et probablement durable augmentation des prix de l'énergie. Mieux acheter l'énergie, et surtout en diminuer sa consommation, sont les deux leviers que le SDEC ÉNERGIE actionne pour réduire l'impact de cette crise sur les budgets des collectivités.

Des prix multipliés par deux ou par trois, des factures qui flambent pour les particuliers comme pour les collectivités... Enregistrée déjà en fin d'année dernière, la tension extrême des prix de l'énergie électrique et du gaz naturel n'a pas diminué, la guerre en Ukraine aggravant cette crise énergétique. Le SDEC ÉNERGIE propose et renforce son action pour aider les collectivités à limiter au maximum les conséquences sur leurs budgets.

Parmi les leviers, le groupement d'achat d'énergie. Évoqué dans le dernier numéro de *Dialogue* (n°82) et proposé aux collectivités depuis la fin progressive des tarifs réglementés, il permet de négocier en amont l'achat de l'électricité et du gaz naturel sur les marchés. « Dans un contexte très concurrentiel, se regrouper pour massifier les volumes achetés est plus efficace pour une collectivité que de négocier individuellement ses contrats. D'autant qu'acheter de l'énergie est de plus en plus complexe et réclame une exper-

tise pointue de ces marchés si spécifiques et une connaissance accrue des techniques d'achat : acheter par anticipation et par prise de position par exemple est une méthode qui nécessite le suivi journalier des cours de l'énergie et une réactivité de tous les jours » résume Alban Raffray, directeur du département Transition énergétique au SDEC ÉNERGIE.

L'autre axe d'action pour les collectivités est de réduire durablement les consommations en améliorant la performance énergétique de leurs bâtiments. Les textes législatifs peuvent ainsi obliger à agir. Dans le cadre de la loi ÉLAN (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique), le décret « Éco Énergie Tertiaire » du 23 juillet 2019, baptisé « décret tertiaire », précise les obligations de réduction de consommation énergétique à respecter dans des bâtiments tertiaires (lire ci-contre). « Depuis 2008, le SDEC ÉNERGIE a mis en place une ingénierie pour accompagner les communes à maîtriser leurs dépenses d'énergie. Il s'agit d'un

service d'aide à la gestion énergétique du patrimoine communal, le Conseil en énergie partagé (CEP)», poursuit Alban Raffray. Si la connaissance des consommations énergétiques de son patrimoine, à l'aide d'un outil de suivi que le SDEC ÉNERGIE met à disposition, est un préalable à toute stratégie d'investissement pour maîtriser ses dépenses énergétiques, la collectivité peut désormais franchir une nouvelle étape grâce, cette fois, au conseil et à l'expertise d'une économiste de flux. Océane Salaün, recrutée par le syndicat dans le cadre du programme ACTEE⁽¹⁾, accompagne les démarches des collectivités pour organiser, programmer et financer les travaux d'efficacité nécessaires pour améliorer la performance énergétique du parc tertiaire des collectivités (lire aussi la rubrique « En mission » en page 8). Côté économies, certaines communes du Calvados ont déjà commencé à agir sur leur éclairage public, en coupant l'électricité la nuit dans leurs rues. D'autres agissent ou réfléchissent à pratiquer l'auto-consommation grâce aux énergies renouvelables. La formule « je consomme ce que je produis plutôt que le vendre » séduit de plus en plus.

Face à une crise qui pourrait être durable, les initiatives vers toujours plus d'économies se multiplient et sont à soutenir. □

⁽¹⁾ ACTEE : Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (prononcez Acté)

DÉCRET TERTIAIRE : IL Y A URGENCE À AGIR

Entré en application en octobre 2019, le décret tertiaire impose une réduction de la consommation énergétique aux propriétaires ou exploitants de bâtiments à usage tertiaire du secteur public ou privé : administration, enseignement, santé humaine, action sociale... Les collectivités sont donc directement concernées par cet enjeu de la transition énergétique. Les bâtiments concernés sont ceux dont la surface de plancher (continue ou cumulée) est supérieure ou égale à 1 000 m². Et le temps presse : d'ici au 30 septembre 2022, elles devront avoir fait leur déclaration auprès de l'ADEME, sur une plateforme dédiée (au nom d'OPERAT) avec l'identification des sites concernés, l'inventaire de leurs consommations et le choix des années de référence pour le calcul de leurs objectifs de réduction de consommation d'énergies : - 40 % d'ici 2030 ; - 50 % d'ici 2040 et - 60 % d'ici 2050. Une modulation des objectifs est possible dans certains cas (contraintes techniques, architecturales mais aussi économiques). Le travail ne manque pas.



Autre piste d'économies : l'auto-consommation grâce aux énergies renouvelables.

LANCEMENT DE FRANCE RÉNOV'

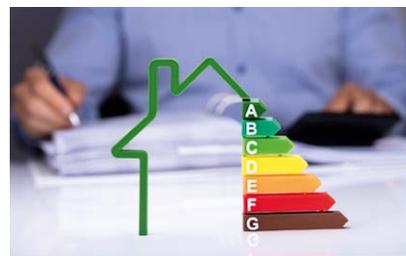


France Rénov' est le nouveau nom du service public de la rénovation de l'habitat piloté par l'ANAH. Les espaces Conseil FAIRE et les Points rénovation

information service de l'Anah (PRIS) sont devenus les Espaces Conseil France Rénov' depuis le 1^{er} janvier 2022, points d'entrée unique pour guider les français dans leurs travaux de rénovation énergétique.

Le réseau France Rénov' est présent sur l'ensemble du territoire avec près de 450 guichets et est disponible via la plateforme france-renov.gouv.fr et au 0808 80 0700.

PASSOIRS THERMIQUES : AUDIT ÉNERGÉTIQUE OBLIGATOIRE À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022



Suite à l'annonce du Ministre du logement le 17 décembre dernier, toutes les maisons ou bâtiments classés F et G par le DPE, doivent réaliser un audit énergétique obligatoire à partir du 1^{er} septembre 2022. Cette obligation ne doit être prise en compte que lors de la vente du logement.

En plus du DPE, tous les acquéreurs d'une maison ou d'un bâtiment classé F ou G disposeront d'un document supplémentaire énumérant tous les travaux de rénovation à effectuer pour que la maison ou le bâtiment soit classé B.

RE2020 : NOUVELLE RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE DES BÂTIMENTS NEUFS



La réglementation environnementale des bâtiments neufs,

appelée RE2020, va remplacer l'actuelle réglementation thermique, la RT2012. Elle a pour objectifs principaux de donner la priorité à la sobriété énergétique et à la décarbonation de l'énergie, de diminuer l'impact carbone de la construction des bâtiments et de garantir le confort d'été en cas de forte chaleur. Sont concernés, les maisons individuelles et logements collectifs pour lesquels le permis de construire a été déposé au 1^{er} janvier 2022 et les bâtiments de bureau et d'enseignement pour lesquels le permis de construire sera déposé à partir du 1^{er} juillet 2022.

LE RÉGULATEUR DE L'ÉNERGIE APPELLE LES FRANÇAIS À RÉDUIRE LEUR CONSOMMATION



Le Président de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), Jean-François Carenco, a appelé l'ensemble des Français à faire dès maintenant des économies d'énergie, au risque de faire face à des tensions d'approvisionnement l'hiver prochain. Dans un entretien au quotidien Les Echos, le patron du régulateur de l'énergie juge que les difficultés d'approvisionnement de gaz provoquées par la guerre en Ukraine et la baisse inédite de la production d'électricité nucléaire d'EDF vont nécessairement entraîner des difficultés à l'hiver 2022 si rien n'est fait.

VEILLE


ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Budget 2022 : réaliste, ambitieux et solidaire

Dans un contexte économique contrasté, le SDEC ÉNERGIE vient d'adopter son budget prévisionnel 2022 à hauteur de plus 100 millions d'euros, comprenant 29,5 millions d'investissements sur les réseaux (effacement, raccordement, éclairage, renouvellement fils nus) et un doublement de l'investissement en faveur de la transition énergétique, soit 4 millions d'euros.

Boosté par le plan de relance national dont le syndicat a été lauréat sur plusieurs programmes et par une forte demande des collectivités, le contexte économique connaît en même temps une tension sur les coûts de l'énergie et l'approvisionnement en matières premières, un accroissement des délais de livraison, mais aussi des difficultés de recrutement pour certaines entreprises. Autant d'éléments qui impactent fortement les différents chantiers du syndicat. « *La situation est inédite et très contrastée* », note Catherine Gourney-Leconte, Présidente du SDEC ÉNERGIE qui prend l'exemple de l'achat des transformateurs électriques. « *En 2020, nous en avons acheté pour 1,5 million d'euros. L'an dernier, pour la même quantité, les coûts sont passés à 2 millions d'euros avec des délais de livraison allant jusqu'à plus de 6 mois contre moins de 60 jours auparavant. Et la tendance inflationniste se confirme pour cette année* ».

Quelles sont les attentes des collectivités ?

Catherine Gourney-Leconte constate et se félicite de la forte demande des collectivités territoriales. « *Par exemple, nous enregistrons plus de 140 projets d'effacement de réseaux en 2022 ce qui est du jamais-vu, alors que nos capacités financières et humaines nous permettent de réaliser habituellement 100 projets par an* ». Côté éclairage public et équipements connexes, les demandes sont aussi à la hausse avec notamment la rénovation de parc ancien et un boom de la vidéo protection. « *Nous enregistrons aussi de nombreux transferts de compétence notamment l'éclairage public qui nous est confié par les collectivités pour gérer efficacement leur parc* ».

Autre priorité des communes : la réduction de leur consommation énergétique. « *Les collectivités veulent non seulement produire autrement en se tournant par exemple vers la photovoltaïque, les chaufferies bois..., mais*

aussi et surtout réduire leur consommation. Leurs attentes sont nombreuses et légitimes : les diagnostics énergétiques, le suivi plus efficace des consommations, la réalisation de travaux d'efficacité énergétique sur les bâtiments publics, le remplacement des éclairages énergivores, les coupures de nuit de l'éclairage public... nous devons y répondre avec notre ingénierie et continuer à nous adapter à ces nouveaux besoins » explique la Présidente.

La contrainte de l'envolée des prix des matières premières

Le résultat des dernières consultations va toujours dans le même sens : les prix augmentent et, le plus souvent, il s'agit d'une augmentation à deux chiffres, s'alarme Philippe Lagalle, le 1^{er} Vice-président en charge des finances au syndicat.

Dans ce contexte, le budget 2022 du SDEC ÉNERGIE se veut à la fois réaliste et solidaire

« CONTRÔLE ALLÉGÉ EN PARTENARIAT »

DES PROCÉDURES COMPTABLES SIMPLIFIÉES ET ALLÉGÉES

Une convention signée avec la Direction des Finances Publiques du Calvados permet au SDEC ÉNERGIE de bénéficier désormais de la procédure de « Contrôle Allégé en Partenariat » en remplacement du Contrôle Hiérarchisé de la Dépense (CHD). Conséquences : des contrôles plus efficaces et des procédures plus fluides.

Auparavant, le SDEC ÉNERGIE était soumis comme la majorité des collectivités au Contrôle Hiérarchisé de la Dépense par la DDFIP du Calvados⁽¹⁾, en aval de la chaîne des dépenses, au moment des paiements les plus importants. Depuis plusieurs mois, le SDEC ÉNERGIE s'est engagé à mettre en œuvre le Contrôle Allégé en Partenariat (CAP) qui consiste à des contrôles plus ciblés de certaines dépenses de fonctionnement. « Le CAP autorise la vérification à posteriori d'un échantillon réduit d'opérations comptables quand les risques sont maîtrisés. Il permet non seulement de sécuriser la chaîne des dépenses plus en amont, dès l'engagement, afin de prévenir les risques, mais aussi de gagner en fluidité et en simplicité grâce à une accélération des délais de paiement et un allègement des pièces justificatives trans-



mises », explique Catherine Gourney-Leconte, Présidente du SDEC ÉNERGIE.

Une démarche partenariale à toutes les étapes

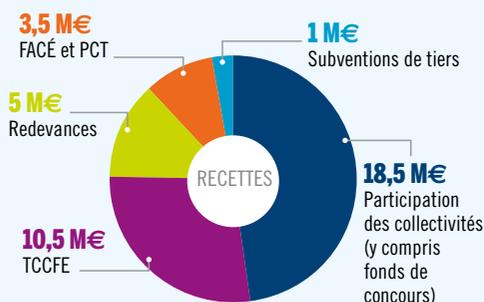
Le fonctionnement du CAP nécessite un accord du SDEC ÉNERGIE et du comptable public sur le principe et la nature des dépenses concernées. « Ce dispositif s'inscrit

parfaitement dans une démarche qui vise à fiabiliser les opérations comptables. Nous participons à toutes les étapes de ce dispositif comme la réalisation du diagnostic des risques sur la chaîne des dépenses de fonctionnement et la mise en œuvre de préconisations. Dans un premier temps, le CAP concerne des dépenses de fonctionnement comme les frais de déplacements, les fournitures, les frais d'affranchissement. Puis, ce dispositif a vocation à s'élargir aux dépenses d'investissement », précise Jérôme Daniel, Directeur Administration-Finances au SDEC ÉNERGIE. □

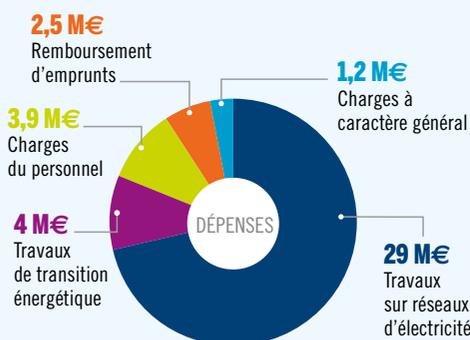
⁽¹⁾ Direction Départementale des Finances Publiques

> Retrouvez l'interview de Catherine Gourney-Leconte, Présidente du SDEC ÉNERGIE et de Bernard Trichet, Directeur départemental des Finances publiques du Calvados sur la signature de la convention CAP sur www.sdec-energie.fr/actualite

Principales recettes de fonctionnement et d'investissement en M€



Principales dépenses de fonctionnement et d'investissement en M€



vis-à-vis des collectivités mais aussi des acteurs économiques, entreprises et fournisseurs. « Les forfaits sur l'éclairage, la signalisation lumineuse, ou pour la maintenance des unités de production photovoltaïque ne subiront pas la dérive des prix réellement constatée (à minima 4%). L'augmentation sera limitée à 1%. Nous sommes par ailleurs engagés avec nos différents prestataires pour trouver ensemble des réponses adaptées et partagées afin de maîtriser au mieux cette augmentation des prix et les ruptures de livraison qui impactent le bon déroulé de nos chantiers » poursuit Philippe Lagalle.

Le SDEC ÉNERGIE soutient l'investissement local en injectant 2,5 M€ supplémentaires sur les réseaux et sur la transition énergétique.

Les investissements programmés en 2022 se chiffrent à 33,5 millions d'euros dont une majorité en faveur des réseaux d'électricité et d'éclairage public, cœur d'activité du syndicat. C'est ainsi que 14 millions seront investis pour l'effacement des réseaux (1 M€ de plus qu'en 2021), 7 M€ en faveur de l'éclairage public (1 M€ de plus qu'en 2021) notamment pour le remplacement des appareils les plus énergivores, 5 M€ consacrés aux raccordements réseaux (500 000 € de plus qu'en 2021), sans

compter la fin du programme de renouvellement des fils nus basse tension en secteur rural.

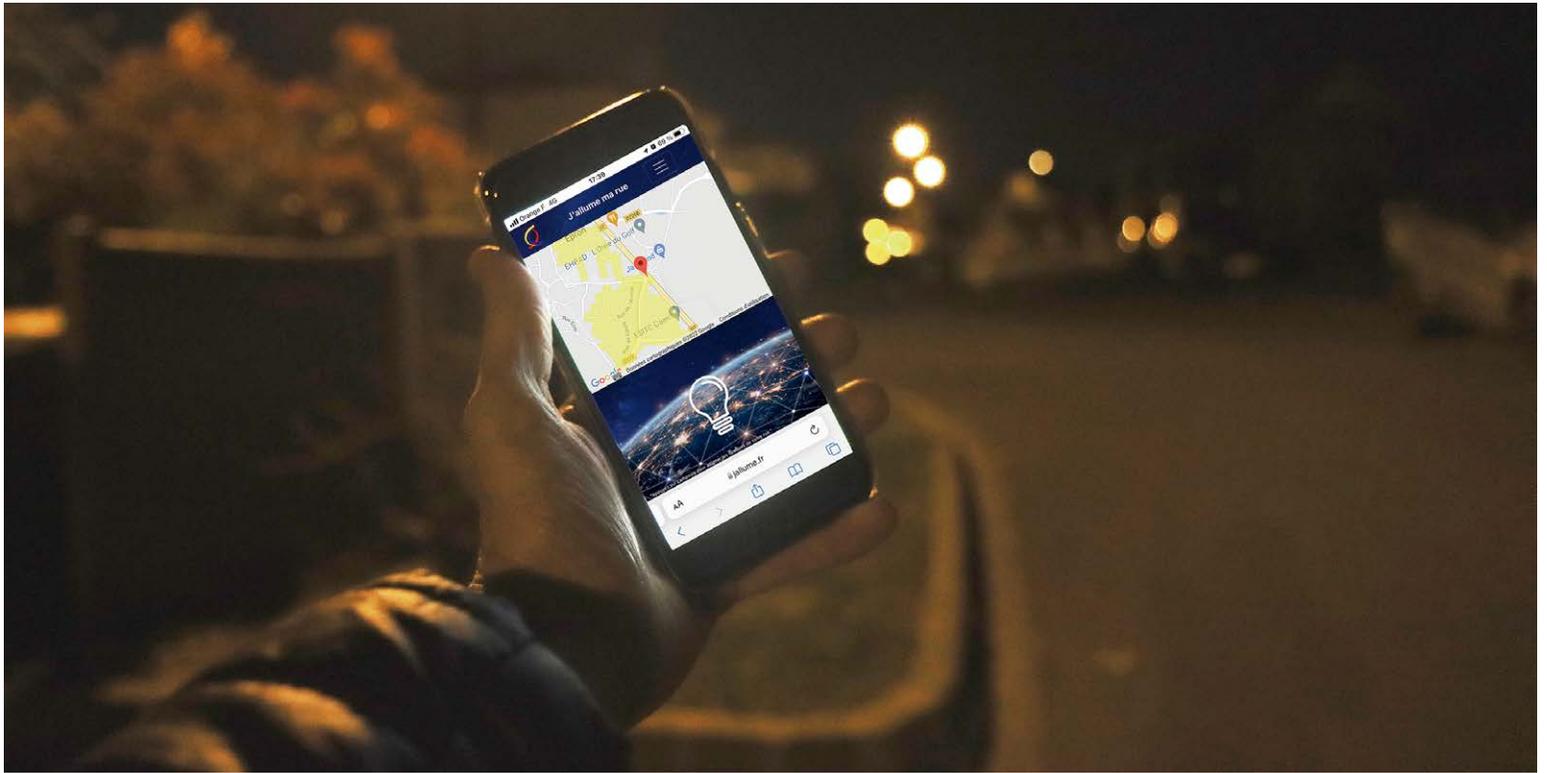
L'effort portera aussi sur la transition énergétique avec un budget passant de 2 à 4 M€. « Nous avons des priorités qui portent sur la production de chaleur bois, le photovoltaïque et les travaux d'efficacité énergétique sur les bâtiments publics. Nous allons ainsi réaliser une centaine de diagnostics énergétiques. Nous lancerons prochainement un appel à projets destiné à accompagner les collectivités pour réaliser des travaux d'efficacité énergétique sur leur patrimoine. Cela sera une première pour notre syndicat, mais il y a urgence à agir » insiste la Présidente du SDEC ÉNERGIE.

Le budget 2022 comprend aussi des investissements en faveur de la mobilité bas carbone : aides spécifiques dédiées aux bornes de recharges faible puissance, ou encore la réalisation, d'un schéma directeur départemental des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE). « Dans toutes ces actions, nous cherchons à apporter les réponses concrètes au plus près des besoins d'équipements des communes et de leurs habitants et toujours dans un souci d'équité des territoires », conclut la Présidente □

INNOVATION

Épron teste l'éclairage public à la demande

Pendant trois mois, la commune va expérimenter la gestion interactive de l'éclairage public : pendant la nuit, les habitants pourront rallumer les lampadaires depuis leur smartphone quand ils en ont besoin.



Comment concilier la coupure de l'éclairage public la nuit avec la sécurité et le service aux habitants ? Pour tenter de répondre à la question, la commune d'Épron, près de Caen, teste depuis mars une solution hybride proposée par le SDEC ÉNERGIE. Elle consiste à offrir aux habitants la possibilité de rallumer l'éclairage public à la demande pendant la nuit. « Fin 2021, Épron nous a sollicité pour mettre en place une coupure de l'éclairage public entre minuit et 5h30. Nous avons proposé plusieurs scénarios dont cette expérimentation, présentée aux habitants lors d'une réunion publique organisée en janvier dernier », rappelle Jean Lepaulmier, Vice-président du SDEC ÉNERGIE en charge de l'éclairage.

Pour mettre en place ce dispositif, le SDEC ÉNERGIE a installé, dans trois armoires de commande d'éclairage public (sur les 10 que compte la commune au total), une horloge astronomique connectée et administrable depuis un smartphone, inventée par une start-up normande et baptisée « J'allume ma rue ». Lorsqu'ils en ont besoin, les habitants n'ont qu'à se connecter sur un site web (jallume.fr) qui les géolocalise et cliquer pour activer l'éclairage public dans le secteur où ils se trouvent pour quelques minutes.

« Ce système permet ainsi aux collectivités d'éteindre leur éclairage public la nuit pour réaliser des économies et agir en faveur de l'environnement, en diminuant la pollution lumineuse et en préservant la vie animale nocturne. De plus, elle offre aux habitants la possibilité de continuer à bénéficier de l'éclairage la nuit, souvent considéré comme sécurisant », souligne Frédéric Nuguet, président de Photon Group, qui commercialise cette solution.

Cette expérimentation est prévue pour durer trois mois et sera évaluée par la commune d'Épron, avec la participation des habitants, et par le SDEC ÉNERGIE. « C'est une solution technique innovante que nous testons pour la première fois. Pour le SDEC ÉNERGIE, qui comptabilise près de 4 000 armoires de commande et 100 000 points lumineux, elle peut s'avérer particulièrement intéressante pour l'avenir dans le contexte des smart city. », conclut Jean Lepaulmier. □

> Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.jallume.fr et sdec-energie.fr/actualite

L'expérimentation a lieu dans trois secteurs d'Épron, où les habitants pourront rallumer l'éclairage public la nuit lorsqu'ils en ont besoin.



PAROLE
D'ÉLU

**FRANCK
GUÉGUENIAT
MAIRE D'ÉPRON**

« LE SDEC ÉNERGIE, UN EXPERT SUR CES SUJETS »

« Le dispositif " J'allume ma rue " permet de respecter la biodiversité et de ne plus dépenser d'énergie pour rien, mais uniquement lorsque les habitants en ont besoin. Nous menons cette expérimentation avec le SDEC ÉNERGIE, qui reste un expert sur ces sujets car il a la compétence technique, le réseau d'entreprises innovantes et la maîtrise de notre réseau d'éclairage public. Les résultats seront évalués avec les habitants. S'ils sont concluants, nous pérennisons le système sur l'ensemble de notre territoire ».

RETOUR D'EXPÉRIENCE



PIERRE MOURARET
MAIRE

PREMIER BILAN POSITIF POUR DIVES-SUR-MER

Face à un réseau d'éclairage public dont 70 % du parc a plus de 25 ans, Dives-sur-Mer a souhaité revoir l'ensemble de ses matériels. Une mission que la Ville a confiée au SDEC ÉNERGIE, lui transférant sa compétence éclairage public en février 2021. « *Le bilan de cette première année est positif, avec une bonne réactivité lors d'incidents sur le réseau* », constate le maire, Pierre Mouraret. Le SDEC ÉNERGIE, qui travaille sur un plan de modernisation du parc de la ville, a déjà impulsé une première phase de travaux, remplaçant 80 luminaires pour un montant de 38 000 € TTC. « *Notre ambition est d'avoir remis à neuf notre réseau en fin de mandat, affiche l'élu. L'objectif est financier, pour faire face à des prix de l'énergie qui s'envolent, et écologique, car nous ne pouvons pas continuer à dépenser de l'énergie inutilement à cause d'un réseau en mauvais état.* ». La Ville consulte actuellement ses habitants sur une possible extinction de l'éclairage public la nuit. À suivre. □

BOIS-ÉNERGIE

Chaufferies bois : les projets sortent de terre

Un an après la mise en service du premier projet de chaufferie bois porté par le SDEC ÉNERGIE à Valdallière, les communes du Calvados confirment leur intérêt pour la formule. Exemple à Courtonne-la-Meurdrac, qui vient d'inaugurer son équipement.



C'est dans l'air. Le bois-énergie devient une alternative de premier choix pour les communes qui souhaitent réduire leur impact carbone et leur facture énergétique. Le contexte international renforce l'urgence de miser sur la matière première locale et sur des alternatives plus écologiques. « *C'est le cas à Courtonne-la-Meurdrac, dont la chaufferie bois mise en service fin 2021, en remplacement d'un système au gaz propane, fonctionnera avec 40 tonnes de bois déchiqueté par an, produites par la filière locale en partenariat avec la Fédération des Cuma Normandie et le fournisseur Bois Haienergie 14* », éclaire Pierre Usureau, technicien Transition Énergétique au SDEC ÉNERGIE. L'équipement de 120 kW, couplé à un réseau de chaleur de plus de 100 mètres, va assurer le chauffage de la mairie, de la salle des fêtes, de trois bâtiments scolaires et de deux logements communaux.

Une bonne prise en charge du financement

Ce projet résume ce que peut apporter aux communes une collaboration avec le SDEC ÉNERGIE. « *Nous portons la maîtrise d'ouvrage et l'investissement, ce qui permet un projet clé en main et largement financé par les dispositifs d'aides que nous activons.* » À Courtonne-la-Meurdrac comme ailleurs, tout commence par une étude d'opportunité et un chiffrage du

projet. « *Une fois la décision prise, il faut compter deux ans pour mener à terme une opération comme celle-là, mais le simple remplacement d'une chaufferie au fuel par du granulé peut se faire en moins d'un an* », complète Pierre Usureau.

Suite à ce partenariat avec le SDEC ÉNERGIE, Courtonne-la-Meurdrac dispose désormais d'un équipement intégré au paysage et à très faibles émissions de particules. Sa facture énergétique devrait sensiblement chuter. Le tout pour un investissement communal maîtrisé : « *Le SDEC ÉNERGIE et son partenaire l'ADEME interviennent financièrement sur les projets à hauteur de 20 à 30% chacun, auxquelles peuvent s'ajouter les aides de la Région, du Département et de l'Europe.* » Dans le cas présent, sur les 293 000 € HT du projet, la commune a financé 30 000 €. □

NEUF PROJETS OPÉRATIONNELS D'ICI 2023

Depuis 2020, le SDEC ÉNERGIE accélère le déploiement des chaufferies bois dans le Calvados. Outre trois sites à Valdallière auxquels s'ajoutent Courtonne-la-Meurdrac, le Groupe Scolaire de Fervaques (commune nouvelle de Livarot-Pays d'Auge) et Cormolain, trois autres chaufferies sont en projet d'ici fin 2023 : Landelles-et-Coupigny, Quilly-le-Tesson et la Hoguelette.

LE CHIFFRE



897 000 €

C'est le montant des dotations sollicitées ou attribuées au titre de cinq appels à projets « France Relance » portés par le SDEC ÉNERGIE : suppression de fils nus, installations de 10 bornes de recharge rapide, fourniture et pose de système de gestion intelligente d'éclairage public et travaux suite à la tempête Aurora. L'ensemble de ces programmes devrait conduire à la réalisation de plus d'1,4 million d'euros de travaux.

EN MISSION

« Accompagner les collectivités dans leurs travaux de rénovation énergétique »

Océane Salaün
ÉCONOME DE FLUX
AU SDEC ÉNERGIE

Entre ses écrans d'ordinateurs à son bureau du 1^{er} étage au SDEC ÉNERGIE et ses réunions sur le terrain, les journées d'Océane Salaün sont bien remplies. La nouvelle collaboratrice du syndicat a pris ses fonctions voilà un an comme chargée de projets « rénovation énergétique des bâtiments publics » au département Transition énergétique. « *Le Conseil en énergie partagé (CEP) permet aux communes qui veulent faire de la rénovation énergétique de leurs bâtiments de cibler les actions à mener. Là, je vais, en plus, apporter un accompagnement aux collectivités pour qu'elles franchissent le pas et passent aux travaux* », explique Océane Salaün.

« Version CEP 2.0 »

De formation supérieure en performance énergétique et environnementale des bâtiments, ses missions seront d'accompagner les collectivités dans le cadre du programme ACTEE⁽¹⁾, depuis l'analyse des consommations énergétiques de leurs bâtiments, en passant par l'élaboration de stratégies de rénovation efficaces, jusqu'à la mise en œuvre de préconisations et au suivi de la réalisation de travaux de rénovation énergétique. Une fois le ou les bâtiments



identifiés, la version « CEP 2.0 » est enclenchée. « *Je suis dans une partie plus financière. Nous allons estimer les travaux, voir les plans de financement, les aides mobilisables, les frais de maîtrise d'œuvre et la planification des travaux* », ajoute la nouvelle economiste de flux. Le chantier de rénovation n'est plus très loin... □

⁽¹⁾ ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique, prononcez Acté) est un programme national innovant pour la rénovation énergétique des bâtiments publics d'une enveloppe de 100 millions d'euros.

Contact :
 Océane Salaün, economiste de flux
 osalaun@sdec-energie.fr / 02 31 06 17 89

PAROLE À...

NATHAN DE LARA
SOUS-PRÉFET CHARGÉ DE LA RELANCE

AU SUJET DU PLAN « FRANCE RELANCE »

Quels sont les objectifs du plan de relance ?

Le plan de relance répond à un double objectif. D'un côté, permettre à l'économie française d'absorber très rapidement les conséquences de la crise sanitaire. De l'autre, façonner la France de 2030 : une France plus verte et plus résiliente. Pour cela, son budget de 100 milliards d'euros est articulé autour de trois axes : transition écologique, compétitivité et cohésion sociale. Le plan a pour ambition de bénéficier à tous les territoires et à tous ses acteurs : collectivités, entreprises, particuliers, associations...

Quels sont les résultats obtenus dans le Calvados ?

Dans le Calvados, le niveau d'activité des entreprises, mesuré par le chiffre d'affaires, a retrouvé son niveau d'avant crise. Le taux de chômage est également inférieur à celui de 2019, notamment chez les jeunes, grâce au plan « 1 jeune, 1 solution » de France Relance. Près de 150 projets d'entreprises ont pu bénéficier de subventions pour un total de 31 millions d'euros. En parallèle, les collectivités et établissements publics ont reçu environ 100 millions d'euros pour des projets allant de la rénovation de la cathédrale de Bayeux à la refonte du réseau de chaleur de l'université de Caen. Enfin, les particuliers du Calvados ont aussi pu bénéficier directement du plan par l'attribution de presque 4 000 bonus écologiques à l'achat de véhicules électriques ou encore 10 000 dossiers « Ma prime Rénov » pour la rénovation thermique de leur logement.

Quelle a été la contribution du SDEC ÉNERGIE dans l'atteinte de ces objectifs ?

Le SDEC ÉNERGIE a joué un rôle clé dans l'accompagnement des collectivités dans leurs projets de transition énergétique. En effet, les subventions du plan de relance étaient conditionnées à des objectifs ambitieux en termes de gain énergétique. Les communes les plus petites ont eu besoin d'un soutien en ingénierie pour déposer des dossiers de qualité. Une convention entre le SDEC ÉNERGIE et la préfecture a notamment été signée à cette fin. □

TELEX...

31 mai Commission Consultative pour la Transition énergétique - **16 juin** Comité syndical - **17 septembre** 6^e édition du Normandie Energies Tour « Le rallye des Bocains »

Informations et inscriptions sur sdec-energie.fr

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DU SDEC ÉNERGIE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX :

 FACEBOOK.COM/SDECENERGIE  @SDECENERGIE#SDEC14



Le SDEC ÉNERGIE recrute des techniciens « éclairage public ».

Pour plus d'information : sdec-energie.fr/offres-emploi